

LE 13 MAI 2025

Le personnel de la Sgipa, réunit en Assemblée Générale au SIT le 13 mai 2025,

Constate

Dans le secteur hébergement

- que les éducateurs-trices ne peuvent plus faire de nuits
- qu'il existe un risque de licenciements, de part des suppressions de postes pour les éducateurs-trices
- que les ASE s'inquiètent de perdre le caractère éducatif de leur travail en ne faisant que des nuits
- le durcissement des relations avec différents membres et différentes strates de la hiérarchie
- le turn-over des vacataires est épuisant pour les équipes et les bénéficiaires
- que beaucoup de collègues se plaignent de la planification de leurs heures, aboutissant à un nombre d'heures supplémentaires élevées ou à des heures négatives

Dans les ateliers

- Des directives orales qui changent régulièrement créant de la confusion
- que ces directives sont appliquées de manière disparate selon les pôles
- que la nouvelle fonction d'ASP (assistant-e socioprofessionnel-e) rend peu claire la répartition des tâches entre les différentes fonctions
- un durcissement des relations avec la hiérarchie

Dans le secteur écoles

- des changements importants de fonctionnement lié à la « réorganisation » du secteur école
- L'Etat demande d'accueillir un certain nombre d'élèves chaque année, ce qui contraint au départ d'autres élèves qui auraient pourtant besoin de plus de temps
- Ce qui contraint les enseignant-es référent-es à accompagner des élèves dans la préparation de leur projet professionnel en seulement 2 ans, ce qui peut être trop court pour les élèves
- que le temps d'accompagnement des stages est insuffisant lié à l'augmentation du nombre d'élèves et de charges administratives
- le besoin de procédures en cas d'agression des élèves sur les enseignant-es

Service administration

- La souffrance des collègues du service administration

Concernant la Commission du Personnel (CRP)

- que les discussions avec la direction ne permettent pas réellement de représenter les intérêts du personnel
- les questionnements des collègues sur la pertinence de conserver une CRP si elle n'a pas de pouvoir de négociations et de communication

De manière générale

- Le personnel exprime une forte inquiétude de risques de péjoration de la qualité de la prise en charge des bénéficiaires en lien avec la restructuration actuelle de la Sgipa.
- Une augmentation de la souffrance au travail exprimée par les collègues.
- Que les collègues ont peur pour leur poste et n'osent parfois plus défendre leur condition de travail ou le droit des bénéficiaires par peur des conséquences.

Demande

- Que les éducateurs-trices puissent faire des nuits
- La garantie qu'il n'y aura pas de licenciements liés au remplacement des éducateurs-trices par des ASE la nuit dans le secteur hébergement
- Que les ASE continuent à effectuer des heures de jour
- Des directives claires et mises par écrit
- Une clarification du cahier des charges des ASP
- Une annonce à l'OCE en prévision d'un licenciement collectif si les critères du licenciement collectif sont remplis
- De garantir un accompagnement de qualité pour les bénéficiaires
- Que cette résolution soit affichée sur l'intranet.

Le personnel réunit en Assemblée Générale mandate les syndicats afin d'envoyer cette résolution au conseil de fondation de la Sgipa et demande une rencontre au conseil de Fondation accompagnée du secrétariat syndical.